

# Lanceurs d'alerte : le rapport de Virginie Rozière adopté

**Parlement.** Les eurodéputés ont dit oui pour aller vers une meilleure protection.

Les eurodéputés de la commission des affaires juridiques du Parlement européen ont adopté, mardi 20 novembre, le rapport de la Montpelliéraine Virginie Rozière (radicale de gauche), portant sur le projet de directive pour une protection européenne des lanceurs d'alerte. Qui, d'Irène Frachon à Edward Snowden, ont permis la révélation de nombre de scandales, ces dernières années tout particulièrement.

Un rapport adopté par vingt-deux voix pour, zéro contre et une abstention. Et un vote que celle qui fut élue dans la circonscription Sud-Ouest lors des élections européennes de 2013 (et qui siège au Parlement européen au sein du groupe de l'alliance progressiste des socialistes et démocrates) appréciait avec satisfaction et soulagement.

## Des garanties

« Il aura fallu plusieurs années pour convaincre la Commission d'avancer sur ce sujet. Finalement, c'est un texte au champ d'application large et horizontal qui couvre un spectre étendu de situations professionnelles que nous avons adopté », soulignait ainsi Virginie Rozière. De plus,



■ La Montpelliéraine Virginie Rozière, députée au Parlement européen. JEAN-MICHEL MART

alors que la proposition de la Commission omettait de couvrir les signalements portant sur les droits des travailleurs, le Parlement répare cette injustice en incluant également ce secteur à la liste des autres domaines couverts. » Ce texte offre également la garantie de mécanismes de signalement plus clairs et de mesures de protection contre les représailles. « C'est essentiel si nous voulons réellement protéger la liberté

d'expression et assurer l'efficacité des procédures prévues par cette directive », renchérait la députée française (qui est par ailleurs conseillère régionale d'Occitanie dans la majorité de la présidente Carole Delga). En effet, selon elle, « au-delà des risques professionnels, les lanceurs d'alerte font face à des risques personnels, psychologiques, sociaux et économiques. C'est pourquoi les lanceurs d'alerte pourront

faire l'objet d'un soutien juridique et financier, si nécessaire, et également d'une aide psychologique accordée à ceux qui en ont besoin ». Rappelons que la protection des lanceurs d'alerte est pour l'instant très inégale selon les États membres de l'Union européenne. Actuellement, dix pays seulement offrent une protection juridique complète. Dont la France.

VINCENT COSTE  
vcoste@midilibre.com

LE CHIFFRE  
64

**Un soutien majoritaire en faveur de l'euro.** C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé entre les 15 et 16 octobre à l'initiative de l'Union européenne, auprès de quelque 17 500 personnes interrogées dans l'ensemble de la zone euro. À l'échelle de la zone euro, ce sont 64 % des sondés qui considèrent que l'euro est bénéfique à leur pays. Soit le plus fort taux atteint depuis le début de l'enquête, en 2002.

L'INITIATIVE

## Tourisme : un campus européen pour innover

**Montpellier.** Un rendez-vous organisé ce jeudi au parc des expositions.

Le tourisme a son campus européen de l'innovation et c'est le parc des expositions de Montpellier, à Pérols, qui l'accueille, ce jeudi à partir de 9 h.

Un millier de personnes environ, acteurs du tourisme ou de l'innovation, vont donc se retrouver à l'occasion de ce rendez-vous annuel, pensé comme un « outil d'accompagnement et d'information à destination des professionnels du tourisme ». Rendez-vous « qui a vocation à devenir le lieu phare de l'innovation touristique en Europe », ainsi que le présente la région Occitanie. Ce territoire s'affirme désormais « comme la première région de séjour de la clientèle française et la quatrième région touristique de France avec 30 millions de touristes par an. Le secteur représente 10 % du PIB régional, 14 Md€ de chiffre d'affaires et quelque 108 000 emplois », note-t-on encore du côté de l'institution régionale.

Plusieurs formats de rencontres entre « acteurs de l'écosystème » seront proposés, entre rendez-vous d'affaires, espace de rencontres, *barcamps* (des ateliers-événements participatifs en VF), *showroom* et conférences-débats.

L'objectif : « Échanger des idées, des solutions innovantes et réfléchir à l'avenir du secteur. » L'ambition : « Positionner l'Occitanie et Montpellier sur la carte de l'innovation touristique, comme lieu ressource de référence pour les professionnels », comme le souligne Carole Delga, présidente de la Région. Qui interviendra à la mi-journée, sur « la nécessité d'infuser l'innovation touristique en Occitanie ».

# Brexit : May reçue à Bruxelles

**Commission.** Objectif : dénouer les derniers points de blocage de l'accord de divorce.

La Première ministre britannique Theresa May a été reçue mercredi à Bruxelles, à la Commission européenne, pour tenter de dénouer les derniers points de blocage de l'accord de divorce avec l'UE, à quatre jours d'un sommet extraordinaire consacré au Brexit. Cible d'une fronde persistante dans sa majorité pour sa gestion du dossier, M<sup>me</sup> May a été accueillie en fin d'après-midi par le président de l'exécutif européen Jean-Claude Juncker. Ni l'un ni l'autre ne se sont exprimés. Avant de gagner Bruxelles, la dirigeante conservatrice avait

une nouvelle fois affronté les questions des parlementaires britanniques, qui devront ratifier tout accord avec l'UE. La seule « alternative », « ce sera soit plus d'incertitude et de division, soit pas de Brexit du tout », leur a-t-elle dit. Lors de leur « thé d'après-midi », comme l'a décrit en souriant un porte-parole de la Commission, M. Juncker et M<sup>me</sup> May devaient discuter du « cadre de la relation future » entre Londres et l'UE. Celui-ci doit encore faire l'objet d'un accord pour achever les négociations d'une complexité inédite entamées en juin 2017.

L'accord conclu la semaine dernière par les équipes de négociation portait, lui, sur le projet de « traité de retrait » du Royaume-Uni, un texte de près de 600 pages, qui détricote les liens noués pendant plus de quarante ans d'adhésion du Royaume-Uni.

Ce texte règle notamment la question de la facture que devra payer Londres à l'UE, sans la chiffrer, et prévoit une solution controversée pour éviter en dernier recours le retour d'une frontière physique entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. Mais ce traité, sous le feu des critiques au

Royaume-Uni où M<sup>me</sup> May est accusée d'avoir fait trop de concessions à l'UE, devra aussi être accompagné d'une « déclaration politique » traçant les contours de la relation future avec l'Union, notamment sur le plan commercial.

■ La Commission européenne a ouvert, ce mercredi, la voie à de possibles sanctions financières contre Rome, après avoir de nouveau rejeté le projet de budget 2019 de la coalition populiste au pouvoir en Italie, largement en dehors des clous européens.



■ 30 millions de touristes par an en Occitanie. J.-M. MART

## L'OPINION

### Le libéralisme a tué l'Union européenne



DE  
BENOÎT  
BOUSSEMAR  
DOCTEUR  
EN ÉCONOMIE,  
AUTEUR

Du point de vue économique qui fait l'objet de cette opinion, l'Union européenne n'a pas toujours été un espace ouvert à tous les vents du libéralisme mondial. Jusqu'aux années 1980-1990, les États gardaient – outre leurs prérogatives régaliennes, police, armée, justice – des marges de manœuvre pour réguler leur économie. Cette

régulation a vécu. Ainsi, le traité de Maastricht de 1992, difficilement ratifié par les rares peuples consultés (à l'exception du oui irlandais, non danois, puis nouveau vote en 1993, majorité étroite du référendum en France), a d'abord privilégié un contenu économique : l'économie de marché ouverte comme principe, instauration progressive d'une union monétaire – vers la mon-

naie unique – par convergence des critères d'inflation, de déficit budgétaire et de niveau d'endettement de chaque pays. De même, le traité établissant une constitution pour l'Europe en 2004 – rejeté par les peuples français et néerlandais, les gouvernements passant

exclusives de l'Union sur un ensemble de « règles » économiques (union douanière, économique et monétaire, concurrence intracommunautaire, commerce extracommunautaire). En fait, ces règles instaurent davantage de concurrence sans contrainte dans

quement pas de comptes à quiconque.

L'espace ainsi ouvert a laissé le champ libre aux groupes mondiaux, qui ont mis en concurrence les divers États européens, en exigeant subventions ou aides diverses, règles fiscales à géométrie variable (rescrits fiscaux, taux d'imposition des bénéficiaires, exonérations de taxes...). Ces groupes organisent en même temps les délocalisations, la financiarisation des économies, l'endettement généralisé.

L'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce, en 2000, a accentué tous ces phénomènes. Enfin, l'absence de régulation a favorisé la répétition de cri-

ses (immobilières, internet, boursières...), comme au XIX<sup>e</sup> siècle. Devant à chaque fois financer les conséquences de ces « libéralisations », les États comme l'Union ont perdu depuis 2008 toute capacité d'intervention utile en faveur de la majeure partie des populations : l'Union est de plus en plus affectée par la pauvreté, le chômage. Ayant abandonné leurs pouvoirs aux groupes mondialisés, les dirigeants tuent de fait l'Union, laissant la place aux populismes nationalistes. Sombre perspective.

■ Le dernier livre de l'auteur : « Le Crépuscule du Dieu capital ou l'impérialisme du XX<sup>e</sup> siècle » (Estampis, 518 p., 25 €).

Des règles économiques qui instaurent davantage de concurrence sans contrainte

outre avec le traité de Lisbonne en 2007 – a finalement renforcé les compétences

tous ces domaines, avec la manœuvre la toute-puissante commission, qui ne rend prati-